UFE / CFDT
courriel : cfdt.syndicat@i-carre.net
Internet : www.ufe-cfdt.org

Avec la CFDT,
Agir
pour des résultats

ELECTIONS DU 21 MARS 2006
CONTRACTUELS DAFU 1800

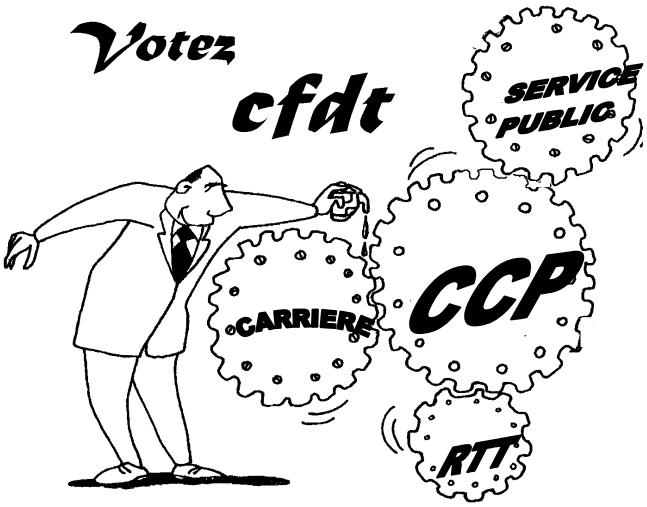

LES CANDIDATS CFDT

Jean-Paul DUMONCEAUX
DRE PAYS DE LA LOIRE

Nicole PIGETVIEUX
DDE DE COTE D'OR

Joël EMPIS
DDE DU NORD

Pierre COMPTE
CETE DE LYON
Laboratoire de CLERMONT-FERRAND

Il y a encore du travail !

Pendant ces trois dernières années, beaucoup de choses ont bougé et surtout le dossier de **l'indemnité de résidence**, ouvert depuis 1981 !
Cela s'est traduit par des propositions de règlement définitif, assorties de transactions, qui à ce jour ont été proposées à la quasi totalité des agents, avec des salaires ajustés en conséquence, dans le cadre de grilles elles-mêmes réévaluées de plus de 20 %. Si dans certaines régions, les TPG bloquent encore les règlements, on peut espérer une issue heureuse prochainement.
Nous n'oublions pas le problème du **remboursement des prélèvements sociaux indus**, opérés sur des intérêts versés. Le ministère, contraint d'agir par notre action (plus de 40 jugements favorables des Tribunaux des Affaires de la Sécurité Sociale, intervention auprès de la Cour des Comptes), a donné des instructions – hélas – toujours inopérantes …
Nous avons encore du pain sur la planche …
Parmi les dossiers prioritaires, celui des **retraites**. Le gouvernement a retiré son premier projet de réforme de l'IRCANTEC, mais le deuxième ne nous satisfait toujours pas.
Nous serons attentifs à ce que la réforme de la **notation** soit sans incidence sur les modalités d'**avancement.**
Bien sûr, nous resterons fidèles à notre ligne de conduite : **vous informer régulièrement et rester toujours à votre écoute**.

UN RAPIDE BILAN

Les règles de promotion

Elles n'ont toujours pas bougé ! Le critère premier reste le niveau de fonctions exercé, la manière de servir dans le poste actuel et le poste précédent. Ensuite seulement, on prend en compte les diplômes détenus, l'expérience, la formation professionnelle reçue, l'âge et l'ancienneté ne venant qu'en dernier.

Un poste de 3° niveau (direction) ou un gros poste de 2° niveau (chef de service), ou deux postes successifs de 2° niveau permettent de passer **directeur d'études.**

Un seul poste de 2° niveau, ou 1 gros poste de 1° niveau (chef de cellule), ou, pour les plus de 55 ans, un parcours professionnel diversifié permettent de passer **chargé d'études principal**.

Rappelons que nous avons réussi à faire passer **chargés d'études** la totalité des assistants d'études, à l'exception d'une ancienne Agent Hautement Spécialisé, promue assistante d'études en 2002.

Les spécialistes, ou les chargés de missions, ou les agents chargés de tâches transversales sont plus difficiles à apprécier pour l'administration. Vous pouvez demander une expertise du comité de domaine compétent, vous pouvez rencontrer l'inspecteur général coordonnateur, demander votre inscription sur la liste des agents de 2° niveau, ou aussi rencontrer le chargé de mission non-titulaires.

Nous sommes là pour vous aider, vous aiguiller ou vous appuyer lors des réunions de la CCP, où nous travaillons pour que les promotions tiennent comptent de l'âge et du profil de carrière de l'agent.

Transmettez nous vos dossiers à l'avance, cela nous permet d'être plus efficace.

Les quotas de promotion

Nous bénéficions maintenant de **trois postes** de directeurs d'études et d'**un poste** de chargé d'études principal offerts à la promotion, alors que nous avions auparavant quatre et deux.

Cette baisse (un poste de directeur d'études et un poste de chargé d'études principal en moins) s'explique par la diminution du nombre de dossiers de proposition : pour 2006, il y a 10 propositions pour le passage à directeur d'études, contre 33 pour 2003 et 4 propositions pour le passage à chargé d'études principal contre 10 pour 2003. Nous pensons que le nombre de postes actuel doit être maintenu, tant qu'il y aura de bons dossiers à proposer.

N'hésitez pas à demander à votre direction de vous proposer pour une promotion si vous estimez remplir les conditions requises. N'hésitez pas non plus à nous contacter ! Et n'oubliez pas qu'après 55 ans un bon parcours professionnel diversifié peut suffire pour passer CEP.

La notation et les avancements après deux ans

Nous vous avions annoncé, il y a trois ans, une **réforme** de la notation et la **refonte** du système actuel partageant les agents en deux groupes : le premier groupe (les 40 % les mieux notés) bénéficiant d'un avancement au taux « majoré », le deuxième groupe (les 60 % les moins bien notés) bénéficiant d'un avancement au taux « normal ». Au contraire de nos collègues fonctionnaires, **notre système n'a pas encore été modifié.**

Nous nous engageons à nouveau à vous consulter dès que l'administration aura finalisé son projet et nous aura elle-même questionné.

L'indemnité de résidence

La date de la CCP ayant été décalée, nous n'avons pas à ce jour de bilan du règlement du contentieux. La direction du personnel a traité 315 dossiers, pour lesquels une proposition de transaction a été faite. Parmi ces dossiers, de nombreux retraités dont certains sont difficiles à dénicher, et (nous y avons veillé) les ayant droit de nos collègues décédés. Il semble bien que le gros des problèmes soit derrière nous. En tout état de cause, vous pouvez toujours contacter un représentant du personnel.

Les prélèvements sociaux indus

Pendant des années, l'administration a prélevé des cotisation URSSAF et IRCANTEC sur les intérêts versés, alors même que les organismes concernés disaient unanimement ne pas y avoir droit. Nous vous avons invité à protester et à réclamer le remboursement des sommes indûment prélevées dès 1999.

Nous avons réussi à faire plier le ministère des finances qui en septembre 2003 a fait cesser les prélèvements. Notre propre ministère a donné en novembre 2003 des instructions aux services pour rembourser les agents.

Le principe du remboursement est donc acquis, c'est bien ! Maintenant il faut passer aux actes.

PARLONS D'AVENIR

Nous vieillissons ! Beaucoup d'entre nous approchent de la retraite, et chaque année nombre de collègues s'en vont.
Pour tous, plusieurs questions restent posées : quand verrons-nous la fin de nos interminable contentieux alors que le ministère semble incapable de rembourser ou de faire rembourser par d'autres les prélèvements sociaux indus. A quel niveau de retraite partirons-nous et quelle réforme de l'IRCANTEC sera décidée ?
Par ailleurs, les dernières années de travail sont souvent difficiles : les possibilités de mutations se restreignent, la transmission des savoirs et de l'expérience n'est pas formalisée, les transferts de personnels des DDE vont toucher certains d'entre nous.
Nous n'avons pas réponse à tout mais resterons vigilants et à l'écoute de vos difficultés.

Les prélèvements sociaux sur les intérêts

Nous avons alerté depuis des années le ministère sur ce problème, sans succès jusqu'à ce qu'une intervention auprès de la Cour des comptes et plusieurs dizaines de contentieux gagnés fassent plier l'administration. Celle-ci a donc cessé les prélèvements, puis imaginé une procédure pour le remboursement. Ce dispositif est inopérant : il consiste à demander aux organismes sociaux de rembourser eux-mêmes les agents par l'intermédiaire des Trésoreries Générales. Si l'IRCANTEC accepte, l'URSSAF refuse puIsque la loi dit que les cotisations sont acquises aux organismes deux ans après le versement. Nous sommes dans l'impasse.
Pour nous, la situation est claire, **soit l'Etat accepte de mettre la main à la poche, soit nous vous invitons à porter l'affaire devant les TASS, qui ont toujours condamné l'Etat jusqu'ici ...**

La réforme de l'IRCANTEC

Le diagnostic CFDT est que le choc démographique prévisible rend inévitable une réforme du système, que de plus l'avenir de l'IRCANTEC dépend des politiques d'emploi public que choisiront l'Etat, les collectivités locales et les établissements hospitaliers, enfin que le conseil d'administration actuel, où siègent les syndicats, est sans réel pouvoir.
Nous voulons la pérennisation du régime, le maintien d'un taux de remplacement et d'un niveau de retraite satisfaisant pour tous, la possibilité pour les partenaires sociaux de gérer réellement la caisse.
Un premier projet gouvernemental absolument inacceptable a été proposé, puis, devant le tollé, retiré.
Un deuxième projet comportant des avancées sur la gouvernance, la répartition des cotisations entre employeurs et salariés et la montée en puissance du nouveau dispositif a été présenté en décembre. **Nous jugeons ce nouveau projet inacceptable lui aussi** …
Nous continuerons à vous informer des suites données à ce dossier auquel **nous sommes très attentifs**.

L'action syndicale

Nous défendons tous les agents syndiqués ou non, sans clientélisme, sans corporatisme, à partir de critères objectifs.
Voter CFDT, c'est voter pour une organisation qui regroupe toutes les catégories de personnels de l'Equipement. C'est aussi une organisation confédérale qui défend les intérêts des salariés du secteur public comme du secteur privé

REMUNERATIONS

salaires au 1er novembre 2005			Promotions (2006)		avancements après deux ans (2006)		
grade	plancher	plafond	grades	augmentation	grade	taux normal	taux maxi
DE	3 597,00	5 111,30	CEP à DE	55,49	DE	152,57	194,94
CEP	2 992,72	4 405,27	CE à CEP	39,02	CEP	134,18	171,28
CE	2 475,54	3 437,24	AE à CE	21,42	CE	117,70	150,32
AE	1 663,16	2 693,29	AHS à AE	21,42	AE	81,08	103,47
AHS	1,549,23	2 515,35	AS à AHS	21,42	AHS	59,49	75,96
AS	1 260,87	1 908,87			AS	48,30	61,56

Le 21 mars 2006, vous élirez vos représentants à la CCP des personnel non titulaires sur règlement intérieur national.

Les commissions paritaires sont les seules instances où les représentants du personnel sont élus.

C'est important pour qu'un autre avis que celui des supérieurs hiérarchiques soit pris en compte.

Ces élections déterminent aussi la représentativité de chaque syndicat et la répartition des sièges dans les CTP, les CHS, les CLAS et les commissions locales de formation.

L' enjeu est donc plus large que la seule désignation des représentants en CAP. Le positionnement, les pratiques et les actions de l'organisation qui présente les candidats sont donc à prendre en compte au moment du choix.

Des représentants du personnel pour toutes et tous

Voter CFDT, c'est voter pour des candidats qui défendent les dossiers des agents à partir des critères objectifs et ceci, qu'ils soient syndiqués, à la CFDT ou non, qu'ils soient non syndiqués, parce que c'est l'ensemble des agents qu'ils défendent, parce que c'est l'égalité des chances qu'ils visent.

Voter CFDT, c'est voter pour des représentants qui participent à une organisation syndicale, parmi les plus représentatives, qui siège dans les différentes CCP nationales et au CTP ministériel.

Une organisation présente dans tous les groupes de travail de la DGPA et qui apporte aux élus CFDT son soutien, tant pour la préparation (constitution de dossier individuel, etc..) que pour l'information sur les résultats des CCP.

Voter CFDT, c'est voter pour une organisation qui refuse tout corporatisme et regroupe l'ensemble des catégories de personnels de l'Equipement.

Voter CFDT, c'est voter pour une organisation syndicale qui recherche chaque fois que c'est possible l'unité d'action.

Voter CFDT, enfin, c'est voter pour une organisation confédérée, qui défend les intérêts de tous les travailleurs (travailleuses), du public comme du privé.

Le 21 mars 2006
votez
Faites voter CFDT

Agents en détachement : pensez à voter pour votre CAP d'origine et pour celle de votre corps de détachement.

Le guide CFDT Equipement Spécial Agents non titulaires est disponible.

Vous y trouverez des renseignements sur les différentes CCP, les salaires, la protection sociale, la retraite…

Si vous ne l'avez pas, demandez le auprès du secrétaire de syndicat local ou sur les sites

intranet : **cfdt-ufe.syndicat.i2** ou

internet **: www.ufe-cfdt.org**

Il existe aussi un guide des prestations sociales… mêmes adresses

Modalités du vote par correspondance

ATTENTION : 3 enveloppes

- ***Bulletin CFDT dans l'enveloppe bulle***
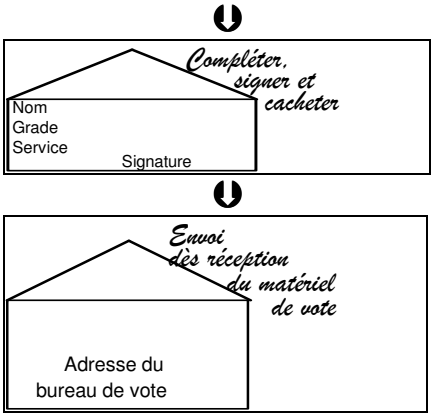
(ne rien inscrire et inutile de coller)